



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe
Ville de Lamentin

ARRETE N° 2025/071.122
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Au titre de l'année 2021

Le Maire de la Ville de Lamentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération n°2022/05/64 du 31 mai 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu la délibération n° 2022/05/63 du 31 mai 2022, portant mise en place des Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,

Considérant la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Sandra MARCEL	Adjoint administratif territorial
Mickaëlla ETONNO	Adjoint administratif territorial
Yasmine PONAMA épouse TITECA-BEAUPORT	Adjoint administratif territorial
Viviane LOUIS épouse JEAN-CHARLES	Adjoint administratif territorial
Chimène CALPAS épouse DE LA REBERDIERE	Adjoint administratif territorial
Marie-Claudia ERRIN	Adjoint administratif territorial
Sonia SEXTIUS	Adjoint administratif territorial
Franceline JALET	Adjoint administratif territorial
Luce LACHAGES épouse LUBINO	Adjoint administratif territorial
Jeanne MAGALATCHOUMY	Adjoint administratif territorial
Lee-Wanda RANCE	Adjoint administratif territorial
Marc MARCHAUX	Adjoint administratif territorial
Larissa ANNICETTE épouse NAFFER	Adjoint administratif territorial
Yasmina JACQUET-CRETIDES	Adjoint administratif territorial
Shannon MATHURINE	Adjoint administratif territorial
Guilaine ULYSSE épouse ACCIPE	Adjoint administratif territorial
Valérie VILOVAR	Adjoint administratif territorial

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
21	1	20

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

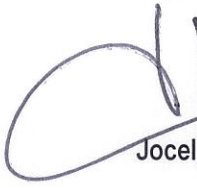
Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
17	1	16

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Basse-Terre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lamentin, Le 28 JUIL. 2025

Le Maire,


Jocelyn SAPOULE

